

Luxembourg, le 10 août 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale concernant la lutte contre la violence verbale et physique dans le milieu hospitalier et extrahospitalier :

« Selon le constat dressé par le dernier rapport annuel de l'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS), les actes de violence, verbale ou physique, envers le personnel des hôpitaux français ne sont non seulement en hausse, mais deviennent aussi de plus en plus graves. L'augmentation des atteintes à la personne (violences volontaires, agressions sexuelles) en fait preuve, atteintes qui représentent désormais presque la moitié de tous les faits signalés en France.

Malheureusement, la situation n'est guère mieux dans le milieu extrahospitalier. En Allemagne, par exemple, 91% des médecins généralistes ont déclaré avoir déjà été victime d'une agression pendant une consultation. Parmi eux, 23% ont même dû appeler les forces de l'ordre pour désamorcer la situation.

Devant cette propension à la violence manifeste et croissante envers les professionnels de santé dans nos pays voisins, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Les ministres peuvent-ils nous renseigner sur le nombre d'actes de violence, verbale et physique, contre les soignants et autres personnels dans le milieu hospitalier et extrahospitalier luxembourgeois ? Quels sont les services les plus touchés ? Les ministres croient-ils que la violence accrue est due aux délais d'attente dans les services d'urgence et aux délais d'accès aux soins ?*
- Quelles en sont les conclusions des ministres ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Le cas échéant, comment les ministres envisagent-ils de remédier à la situation et garantir un environnement de travail plus serein pour les professionnels de santé ?*
- *Existe-il la possibilité d'un accompagnement psychologique et juridique des professionnels de santé victimes de telles agressions ?*
- *À combien s'élèvent les frais occasionnés pour assurer la sécurité dans les hôpitaux ? Les dépenses sont-elles couvertes par le budget hospitalier ou par d'autres budgets de la CNS ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Edy
MERTENS

Alexander
KRIEPS

Gusty
GRAAS

Députés



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu